

Numéro	DL230825-MP	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Finances locales - Subventions	
Objet	Attribution de subvention de fonctionnement complémentaire au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2023	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 21 septembre 2023 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-trois le vingt et un septembre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

Etaient absents :

- Monsieur Ahmed KOUJIL ayant donné procuration à Monsieur Lamjad SAIDANI
- Monsieur Soufiane KOUJIL ayant donné procuration à Madame Davina DABYSING
- Madame Séverine MAGDELAINE ayant donné procuration à Madame Béatrice LONGECHAL

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME
Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents :	32
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	15 septembre 2023
Date de publication délibération :	29 septembre 2023
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	29 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture 067-216702183-20230921-DL230825-MP-DE Date de réception préfecture : 29/09/2023

Numéro	DL230825-MP	1/1
Matière	7.5.Finances locales - Subventions	

II. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

4. ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT COMPLÉMENTAIRE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden chargé d'animer et de coordonner, en liaison étroite avec ses partenaires publics et privés ainsi que ceux de la Ville, l'action sociale municipale. Son principe d'action est la solidarité entre les catégories sociales et les générations.

Il mène une action générale de prévention et de développement social dans la commune, action qui s'accorde avec le principe de laïcité.

Il exerce l'intégralité des compétences en matière d'action sociale générale, telle que définie par les articles L.123-4 et L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles ainsi que dans le cadre du décret n°95-562 du 6 mai 1995 qui précise les attributions de cet établissement public.

Dans ce cadre, outre les missions spécifiques confiées par les textes, le CCAS est chargé par la Ville de diverses missions d'action sociale contribuant ainsi à la mise en œuvre des politiques publiques municipales, notamment à destination des populations fragilisées.

Afin de permettre au CCAS de mettre en œuvre sa politique d'action sociale sur l'année 2023, une subvention d'équilibre de 239 100.00 euros a été approuvée par la Ville dans le cadre de son Budget Primitif 2023.

Afin de continuer à soutenir la poursuite de l'action du CCAS, il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire au CCAS de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden d'un montant de 20 000.00 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 20 000.00 euros au CCAS de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération.**

Pour : 34

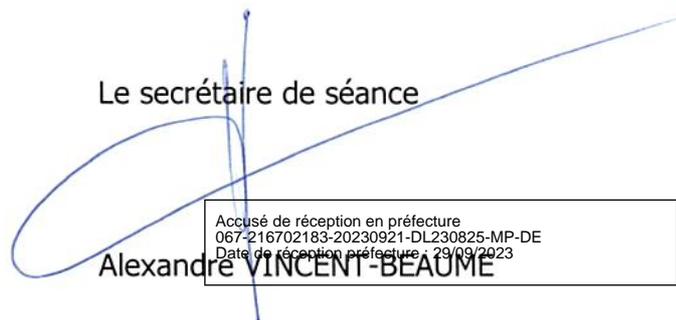
Abstention : 1 FROEHLY Claude

Pour extrait conforme

Le Maire


Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance


Alexandre VINCENT-BEAUME

Accusé de réception en préfecture
067-216702183-20230921-DL230825-MP-DE
Date de réception préfecture : 29/09/2023